

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 2 juin 2017

Convocation du 29 mai 2017

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Dominique CHANSARD, Samantha KEULEN, Fanny CORNUT, Marc PORTIL

Absent : Jacques LARNAUDIE-JOLY

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 18H45.

M. GARRIGUE rappelle que, lors du conseil municipal du 23 mars dernier, les membres avaient été informés de la volonté du Grand Périgueux de mettre en place un groupement de commande en matière de télécommunication (téléphonie fixe, téléphonie mobile et internet) et d'y intégrer les communes qui le souhaitaient. Pour mémoire, ce groupement de commande existait déjà depuis 2013 et arrivait à son terme en fin d'année. Pour mener à bien la consultation des opérateurs, il avait été fait appel à un bureau d'études spécialisé dans le domaine des télécommunications, la société Consultel. Le Grand Périgueux prenait à sa charge 50% du coût du bureau d'étude, le reste du financement étant réparti entre les communes qui adhèreraient. A ce jour, 21 communes ont répondu favorablement ainsi que l'office public HLM Grand Périgueux Habitat, l'Office de Tourisme Intercommunal et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

M. le Maire présente la convention qui valide la constitution du groupement et son fonctionnement. Le coût de l'adhésion, pour la commune de Chalagnac, au groupement de commande pour les marchés de services de télécommunications s'élève à 43.16 €.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente au conseil municipal une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et Chalagnac, pour des prestations réalisées par les services techniques du Grand Périgueux pour les communes membres. Il s'agit de l'entretien de la voirie (fauchage). Le coût de cette prestation s'élève à 1 715 € et concerne des portions de voies de la commune de Chalagnac.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE propose de déterminer les taux de promotion pour les avancements de grade.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus promouvables »
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique territorial	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	100%

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente une convention de fournitures de repas passée entre le grand Périgueux et la commune de Chalagnac relative à l'ALSH « Les P'tites Canailles ».

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la charte de coopération du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Périgueux.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique que la délibération du 27 avril 2017 qui fixait l'indemnité du maire et des adjoints est annulée. Afin d'éviter de prendre une délibération à chaque changement du taux d'indice, le conseil municipal décide de payer :

- le Maire M. GARRIGUE : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- le 1^{er} adjoint M. FARGE : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- le 2^{ème} adjoint M. CHANSARD : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- le 3^{ème} adjoint Mme CORNUT : 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Relatif aux communes de moins de 500 habitants, à compter du 1^{er} février 2017 et pendant toute la durée du mandat.

Les indemnités du maire et du 1^{er} adjoint seront payées trimestriellement et celles du 2^{ème} et 3^{ème} adjoint annuellement.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 19H45.

Jean-Paul GARRIGUE

Charles FARGES

Christelle LACHAUD

Fanny CORNUT

Samantha KEULEN

José RIBEIRO

Serge DESCAT

Dominique CHANSARD